

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro	de permis			Date d'inspection		
Garderie Les Petits Passereaux Inc	2019616	;			Le 29 octobre 2025		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie Les Petits Passereaux Inc				(506) 394-3601			
Adresse				1			
5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Karine Basque		Inspecteur/Inspectrice					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.					t. 2025	29 oct. 2025	
Commentaires généraux							
Observation: -Collation -Jeux extérieur							
-La garderie est maintenant conforme selon les normes e Permis recommandé.	t la loi sur	les s	services	à la pe	etite enfanc	e du NB.	
original signé par Karine Basque Signature de la personne responsable de la délivrance de		Le 29 octobre 2025 Date					
permis original signé par							
Roxanne Hébert			Le 29 octobre 2025				
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate					